



CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION DE L'INSTRUCTION
DES PLAINTES ET DES ETUDES**

Ouagadougou, le 18 juin 2024

**Communiqué relatif à la suspension de la diffusion de TV5
Monde-Afrique pour six (6) mois au Burkina Faso**

Le Conseil supérieur de la communication (CSC) a suspendu, ce mardi 18 juin 2024, les programmes de la chaîne de télévision TV5 Monde-Afrique pour une durée de six (6) mois. Cette suspension est assortie d'une amende de cinquante (50) millions de francs CFA.

La décision de l'instance de régulation de la communication fait suite à des manquements à la loi constatés dans le contenu d'une des éditions du journal télévisé en date du 17 juin 2024. Dans cette édition qui avait pour invité monsieur Newton Ahmed BARRY, le CSC y a relevé des insinuations malveillantes, des propos tendancieux frisant la désinformation et des affirmations de nature à minimiser les efforts consentis par les autorités de la Transition, des Forces de défense et sécurité (FDS) et des populations dans l'élan de reconquête du territoire national.

En rappel, la télévision TV5 Monde-Afrique avait fait l'objet de sanction par le CSC, le 27 avril 2024, en lien avec la diffusion du contenu d'un rapport de l'ONG Human Rights Watch portant des accusations graves sur les forces armées nationales.

Le CSC saisit cette occasion pour interpeller l'ensemble des médias à faire preuve de plus de professionnalisme dans le traitement des informations liées à la crise sécuritaire au Burkina Faso.

Pour le Conseil, le Président



Idrissa OUEDRAOGO

*Chevalier de l'Ordre du Mérite des Arts,
des Lettres et de la Communication*